



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 49224

Texte de la question

M. Jean-Louis Borloo attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des entreprises d'insertion par l'économie (EIE). Alors que l'action de ces entreprises, qui tentent d'aider les chômeurs en situation de grande fragilité à renouer des liens avec le marché du travail, constitue un vrai service d'intérêt général, la loi de finances pour 1997 (art. 44-76) diminue les crédits alloués à hauteur de près d'un million de francs. Par ailleurs, de nombreuses EIE font état de gels budgétaires au niveau des administrations centrales, qui placent les entreprises concernées dans une situation de véritable précarité financière. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les motivations qui inspirent la réduction de l'aide aux EIE et l'échéancier prévisionnel de déblocage des crédits auprès des services déconcentrés.

Données clés

Auteur : [M. Borloo Jean-Louis](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49224

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1165